

Village

Pointe au Pic.

Paroisses.—Parishes.

Ste. Agnès, St. Etienne de la Malbaie, St. Fidèle, St. Irénée, St. Siméon.

Cantons non organisés.—Unorganized townships

De Salles, Chauveau.

CHEF LIEU : St. Etienne de la Malbaie.

La 2e division du comté de Charlevoix.

Division électorale :

Pour description, voir la 1ère division du comté de Charlevoix, page 828.

2e division du

Comté municipal :

Comprend : les paroisses de St-François-Xavier de la Petite Rivière, Baie St-Paul, St-Urbain, Eboulements et St-Hilarion, et le territoire non organisé au nord de ces paroisses; dans le comté de Charlevoix.

S. R. P. Q. Titre 1er. ch. 2. s. 6. Art. 73.

N. B. Pour ligne de division entre les comtés de Charlevoix et Montmorency, voir : municipalité No. 1 du comté de Montmorency.

N. B. Le comté comprend les municipalités suivantes telles qu'actuellement bornées et limités, savoir :

Village.

Baie St. Paul.

Paroisses.—Parishes.

Les Eboulements, St-François-Xavier de la Petite Rivière, Baie St-Paul, St-Urbain.

Canton.—Township.

Settrington.

CHEF-LIEU : Baie St-Paul.

The 2nd division of the county of Charlevoix

Electoral division :

For description, *vide* : the 1st division of the county of Charlevoix, folio 828.

2nd division of the

Municipal county :

Comprises : The parishes of St. François-Xavier de la Petite Rivière, Baie St. Paul, St. Urbain, Eboulement and St. Hilarion, and the unorganized territory to the North of these parishes in the county of Charlevoix.

R. S. P. Q. Title 1st. ch. 2. s. 6. Art. 73.

N. B. For division line between the counties of Charlevoix and Montmorency, *vide* : Municipality No. 1 of the county of Montmorency.

N. B. The county comprises the following municipalities as actually bounded and abutted, to wit :